

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 Mars 2019

Date d'affichage 21 Mars 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 9 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190328-DEL_19_03_27_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

Affichage : 28/03/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry PERRE.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Camille MORIN-BURRE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Gaëtan THOMAS), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

15 RUE D'HUISNE : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES, PROTECTION DE LA SCULPTURE « LE PORTEUR DE CHAUX »

Le Conseil Municipal se prononcera sur la possibilité de se prémunir de toute intervention sur la sculpture datant du 15^{ème} siècle située au 15 Rue d'Huisne et dénommée « Le porteur de chaux ».

En effet, cette sculpture est inscrite par arrêté du 8 décembre 1929 au titre des monuments historiques et elle dépend d'une propriété privée appartenant à la SCI BUXUS.

Monsieur BARBIER géomètre à La Ferté-Bernard, a été sollicité récemment pour établir un état descriptif de division en volume. En étant appelé à la signature de l'acte notarié relatif à cette division, la Ville bénéficiera d'une totale action exclusive sur l'entretien et la préservation de la sculpture. Elle supportera à ce titre, tous les frais d'entretien du poteau sculpté.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer l'acte correspondant chez Maître ALIX-CHAPDELAIN Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la SCI BUXUS.
- A effectuer toutes démarches et régler les frais correspondants à la préservation de la sculpture.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU